

Affaire suivie par : Annaïck MOREAU
ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr

Saint Martin d'Hères, le 25 février 2026

Conseil de l'École Doctorale SHPT
Lundi 9 février 2026, de 14h00 à 17h00
Salle des conseils – Bâtiment Jean Kuntzmann

Présent.es (en présentiel) : Vanessa Becciu, Pierre Chiron, Laurence Dumoulin, Jeanine Fizir, Naïma Ghermani, Marion Goglio, Stéphane Héritier, Christine Jeoffrion, Aurélie Larcher, Nadia Leroy, Blaise Mouton, Sophie Paviol, Clément Perrin, Aimery Salvayre et Anna Tcherkassof.

Présent.es (en distanciel) : Céline Baeyens, Hélène Casalta, Benoit Cret, Stéphane Gal, Juliette Manto-Jonte, Nicolas Mathieu, Frédérique Simonot et Angela Tacea.

Excusé.es : Charles Ambrosino, Suzel Balez, Carla Barboutie, Étienne Bourdon, Sonia Chardonnel, Guillaume Cassegrain, Hélène Caune, Paulette Duarte, Romain Lajarge, Séverine Louvel, Lucas Moulène, Sophie Mouton, Siméon Naydenov, Noémie Ouedraogo, Emma Rolland-Carluchi, Mathias Rollot, Frédéric Santamaria, Ilaria Taddei et Lucile Vadcard.

Invitée permanente présente : Annaïck Moreau

Procurations :

- Procuration de Charles AMBROSINO à Stéphane HERITIER
- A partir de 16h30 :
 - Procuration d'Angela TACEA à Vanessa BECCIU
 - Procuration de Frédérique SIMONOT à Stéphane HERITIER
 - Procuration de Stéphane GAL à Nicolas MATHIEU

Ordre du jour :

- Validation du relevé de décisions du Conseil de l'ED du 13 janvier 2026
- Vote sur la demande de financement de la part de Monsieur Paul Bai d'un montant de 500€ pour des frais de publication
- Vote sur la demande de financement de la part de Madame Laura Alessandrini d'un montant de 500€ pour l'organisation d'une journée scientifique.
- Vote et discussion sur les nouveaux critères d'évaluation des candidatures des contrats doctoraux élaborés au cours des 5 réunions de préparation (12h environ). Vous trouverez ci-joint un document récapitulatif présentant les différentes propositions évoquées lors de ces réunions. Nous devons aussi discuter des points ci-dessous :

- Nouveaux éléments concernant les documents à joindre, notamment la lettre de soutien de la direction de thèse, la lettre de soutien de la direction du laboratoire et le relevé de notes des 3 semestres (auparavant des 4) avec le rang dans la promotion et la note de Mémoire de Master.
- Nouveaux critères d'irrecevabilité qui n'existaient pas jusque là
- Nouveaux critères d'admissibilité et d'admission
- La présence obligatoire des membres du jury aux deux séances de sélection (admissibilité et admission)
- Proposition que chaque critère d'admissibilité soit noté par un chiffre ou une lettre avec la possibilité de regrouper certains critères d'admissibilité ou d'admission
- La procédure de vote après le débat (valable pour l'admissibilité et l'admission)
- Mode du vote (à main levée ou à bulletin secret)
- La mise en place d'un nouveau critère de répartition des financements entre laboratoires pour trancher les possibles cas d'égalité
- La pondération de l'écrit et de l'oral dans l'appréciation globale des candidatures (60% pour l'écrit contre 40% pour l'oral)
- La désignation d'un assesseur garant de la nouvelle procédure
- Présentation de la préparation des doctorants pour les contrats doctoraux à PACTE (s'il reste du temps à la fin de la séance)
- Questions diverses

1- Validation du relevé de décisions du Conseil de l'ED du 13 janvier 2026

- **Vote pour la validation du CR** : adoption à l'unanimité

2- Vote sur la demande de financement de la part de Monsieur Paul Bai d'un montant de 500€ pour des frais de publication

- **Vote pour la demande de financement de Monsieur Paul Bai** : adoption à l'unanimité

3- Vote sur la demande de financement de la part de Madame Laura Alessandrini d'un montant de 500€ pour l'organisation d'une journée scientifique.

- **Vote pour la demande de financement de Madame Laura Alessandrini** : adoption moins 2 abstentions.

4- Vote et discussion sur les nouveaux critères d'évaluation des candidatures des contrats doctoraux

- Les discussions sur les nouveaux critères d'évaluation des candidatures des contrats doctoraux n'ayant pu être finalisées lors de ce conseil extraordinaire sont reportées lors d'un second conseil extraordinaire (la date reste encore à définir).

- Le document intitulé « Critères d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux de l'ED SHPT » sera mis à disposition de tous les membres du conseil de l'ED SHPT sur le Cloud de l'UGA afin de permettre à chacun·e de faire des propositions ou des reformulations.
- Chacun des points ci-dessous (excepté le point e pour lequel les membres du conseil se sont déjà prononcés) est donc reporté au prochain conseil extraordinaire de l'ED SHPT (date à définir) afin d'être discuté et mis au vote.
 - a- Nouveaux éléments concernant les documents à joindre, notamment la lettre de soutien de la direction de thèse, la lettre de soutien de la direction du laboratoire et le relevé de notes des 3 semestres (auparavant des 4) avec le rang dans la promotion et la note de Mémoire de Master.
 - b- Nouveaux critères d'irrecevabilité qui n'existaient pas jusque-là.
 - c- Nouveaux critères d'admissibilité et d'admission
 - d- La présence obligatoire des membres du jury aux deux séances de sélection (admissibilité et admission)
 - e- Proposition que chaque critère d'admissibilité soit noté par un chiffre avec la possibilité de regrouper certains critères d'admissibilité ou d'admission
 - **Vote pour que chaque critère d'admissibilité soit noté par un chiffre : adopté moins 1 abstention et 6 non.**
 - f- La procédure de vote après le débat (valable pour l'admissibilité et l'admission)
 - g- Mode du vote (à main levée ou à bulletin secret) :
 - h- La mise en place d'un nouveau critère de répartition des financements entre laboratoires pour trancher les possibles cas d'égalité :
 - i- La pondération de l'écrit et de l'oral dans l'appréciation globale des candidatures (60% pour l'écrit contre 40% pour l'oral)
 - j- La désignation d'un assesseur garant de la nouvelle procédure

5- Présentation de la préparation des doctorants pour les contrats doctoraux à PACTE (s'il reste du temps à la fin de la séance)

- Reportée au second conseil extraordinaire de l'ED SHPT (date à définir)

6- Questions diverses

- Pas de questions diverses

Prochain Conseil de l'ED SHPT :
(consacré à la sélection des Prix de thèse)

Le 23 février 2026 de 14h00 à 17h00

Salle des conseils – Maison du doctorat Jean Kuntzmann

Prochain Conseil extraordinaire de l'ED SHPT :
(consacré aux critères d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux)

Le 3 mars 2026 de 14h00 à 17h00

Amphithéâtre (1^{er} étage) – Maison du doctorat Jean Kuntzmann